

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le 8 avril à vingt heures trente-quatre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur JOVIC Ivica, Maire.

Étaient présents :

M. Ivica JOVIC, Maire ;

Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, Adjoint au Maire ;

Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, Conseillers Délégués ;

Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Éliane GILLARD, M. Francis RIALLAND, M. Guy MULLER, M. Raoul LIMA, Conseillers Municipaux,

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Nathalie BAUDOIN procuration à Mme Danièle MOTTIN

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN

Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Philippe LEFEVRE

Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO

M. Daniel RIPERT procuration à M. Emmanuel BOLLE

M. Franck BUNEL procuration à M. Olivier ECHARD

Absents excusés

M. Rémi PUISSESEGUR-RIPET

Mme Sofia RAFAÏ

Monsieur Olivier ECHARD est désigné Secrétaire de séance.

La feuille d'émargement circule.

Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2025

Commentaires :

M. TRUFFAUT fait remarquer qu'il est toujours en attente du document prévisionnel des effectifs du collège.

M. le MAIRE communique les effectifs prévisionnels :

- 2024 : 656 élèves ;
- 2025 : 631 élèves (une classe perdue l'année prochaine au collège Benjamin Franklin) ;
- 2026 : 643 élèves ;
- 2027 : 653 élèves ;
- 2028 : 674 élèves ;
- 2029 : 679 élèves ;
- 2030 : 716 élèves.

Ces chiffres prennent en compte tous les projets immobiliers connus pour Epône, Mézières-sur-Seine et La Falaise. Les 716 élèves n'incluent pas les 79 élèves d'Élisabethville qui pourront être intégrés sans problème et auront le choix avec Aubergenville.

M. TRUFFAUT doute qu'ils aient vraiment le choix puisque d'autres projets immobiliers vont arriver, comme le quartier de la gare.

M. le MAIRE explique que ces chiffres sont transmis par l'Éducation Nationale et le Département qui détiennent dans leurs fichiers tous les projets immobiliers connus de la ville d'Épône et de Mézières-sur-Seine.

M. BOLLE s'étonne de ces calculs dans la mesure où, à partir des effectifs actuels — c'est-à-dire les enfants scolarisés à Épône et à Mézières-sur-Seine, de la Petite section maternelle jusqu'au CM2 — lorsque l'on fait la projection, sans tenir compte du nombre croissant de la population, on arrive à une moyenne de 740 sur les cinq prochaines années, alors que les chiffres présentés donnent près de 100 élèves de moins. Les élèves d'Élisabethville ne sont pas comptabilisés, ce qui sous-entend qu'effectivement ils vont rester scolarisés à Aubergenville.

M. le MAIRE rappelle que ces élèves auront le choix, c'est un engagement pris avec le Département.

M. BOLLE fait observer que si l'on rajoute les 79 élèves d'Élisabethville, le nombre d'élèves s'élèverait à 730 en 2027, puis 750 en 2028 et 780 en 2029, donc un collège à 800 élèves, soit seulement 20 collégiens supplémentaires au vu de toutes les constructions prévues sur la commune de Mézières-sur-Seine.

M. le MAIRE précise que le calcul est plus complexe, ce sont les chiffres officiels du Département et de l'Éducation nationale qui tiennent compte de la démographie actuellement en baisse dans toute la France, du nombre de logements, de leur typologie et des statistiques par rapport aux enfants scolarisés en maternelle, primaire et collège.

M. TRUFFAUT demande s'il existe un détail du nombre d'élèves amenés par type de construction, par exemple, le programme de la ZAC des Fontaines.

M. le MAIRE répond n'avoir pas le détail, mais les chiffres définitifs avec les projections.

M. BOLLE souligne que le compte-rendu du dernier Conseil Municipal indique que le projet sur le tennis devait être lancé courant mars avec, notamment, la réponse de la demande de subvention à l'ANS (Agence Nationale du Sport). Qu'en est-il de la demande faite à l'ANS ?

M. le MAIRE explique que la demande subvention à l'ANS ne peut pas être lancée sans le projet du Département lui-même en attente de la décision de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) par rapport aux fouilles archéologiques dont on ne connaît pas l'état à ce jour. Tant que le dossier complet n'est pas remonté du Département, une demande de subvention à l'ANS n'est pas possible.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2025 est adopté à l'unanimité.



.....

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

DATE	N° DEC.	DÉCISIONS DU MAIRE
06/02/2025	25-006	Délivrance d'une concession familiale de terrain pour une durée de 15 ans à compter du 10 février 2025 jusqu'au 09 février 2040 pour un montant de 195 € .
18/02/2025	25-007	Renouvellement d'une concession de terrain à caractère familial pour une durée de 15 ans à compter du 25 janvier 2024 jusqu'au 24 janvier 2039 pour un montant de 195 € .

18/02/2025	25-008	Délivrance d'une concession à caractère familial de terrain pour une durée de 30 ans pour un montant de 389 € .
03/03/2025	25-009	Renouvellement d'une concession de terrain à caractère individuel pour une durée de 15 ans à compter du 22 septembre 2024 jusqu'au 21 septembre 2039 pour un montant de 195 € .
03/03/2025	25-010	Attribution d'une concession cinéraire à caractère familial type case au columbarium pour une durée de 15 ans du 6 janvier 2025 jusqu'au 5 janvier 2040 pour un montant de 813 € .
04/03/2025	25-011	Cession d'un véhicule Renault Fourgon de 2008 à un particulier pour un montant de 1 500 € .
04/03/2025	25-012	Délivrance d'une concession de terrain à caractère familial pour une durée de 15 ans à compter du 4 mars 2025 jusqu'au 3 mars 2040 pour un montant de 195 € .
04/03/2025	25-013	Attribution d'une concession familiale quinzenaire du 7 mars 2025 jusqu'au 6 mars 2040 pour un montant de 195 € .
24/03/2025	25-014	Renouvellement d'une concession de terrain à caractère familial pour une durée de 30 ans à compter du 1er décembre 2022 jusqu'au 30 novembre 2052 pour un montant de 389 € .
25/03/2025	25-015	Tarifs municipaux accueil de loisirs du verger séjours et bivouacs dont colos apprenantes de la période estivale à compter du 1er septembre 2025. Considérant le contexte actuel d'inflation, il est proposé de relever les tarifs de l'accueil de loisirs du verger, pour les séjours et bivouacs de la période estivale à 2,3 % . (Tableau des tarifs consultable en Mairie).
25/03/2025	25-016	Tarifs municipaux espace jeunes à compter du 1er septembre 2025. Considérant le contexte actuel d'inflation, il est proposé de relever les tarifs de l'espace jeunes à 2,3 % . (Tableau des tarifs consultable en Mairie).
25/03/2025	25-017	Tarifs municipaux études surveillées à compter du 1er septembre 2025. Considérant le contexte actuel d'inflation, il est proposé de relever les tarifs de l'étude surveillée à 2,3 % . (Tableau des tarifs consultable en Mairie).
25/03/2025	25-018	Tarifs municipaux accueil de loisirs du verger mercredi et vacances scolaires à compter du 1er septembre 2025. Considérant le contexte actuel d'inflation, il est proposé de relever les tarifs de l'accueil de loisirs du verger, les mercredis et vacances scolaires à 2,3 % . (Tableau des tarifs consultable en Mairie).
25/03/2025	25-019	Tarifs municipaux accueils périscolaires à compter du 1er septembre 2025. Considérant le contexte actuel d'inflation, il est proposé de relever les tarifs des activités périscolaires à 2,3 % . (Tableau des tarifs consultable en Mairie).
25/03/2025	25-020	Demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour la modernisation et l'extension du dispositif de vidéoprotection de la ville d'Épône pour un montant prévisionnel fixé à 742 569,70 € HT et de solliciter auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, l'attribution d'une subvention correspondant à 50 % du coût des travaux soit 371 284,85 € HT . (Tableau consultable en Mairie).

Commentaires :

M. le MAIRE stipule que la grande majorité de ces décisions concerne les délivrances de concessions familiales ou de renouvellement de concessions de terrains au niveau du cimetière, hormis :

- ✓ La décision correspondant à la cession d'un véhicule Renault Fourgon de 2008 à un particulier pour un montant de 1 500 €,
- ✓ Les tarifs municipaux des accueils de loisirs du Verger séjours et bivouacs,
- ✓ Les tarifs municipaux espace jeunes,
- ✓ Les tarifs municipaux études surveillées,
- ✓ Les tarifs municipaux accueil de loisirs du Verger mercredi et vacances scolaires,
- ✓ Les tarifs municipaux accueils périscolaires,

qui suivent le montant de l'inflation de 2,3 % — pas d'augmentation supplémentaire cette année

- ✓ La demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) afin de subventionner la moitié des coûts des travaux concernant la remise à niveau et l'installation de nouvelles caméras sur Epône.

M. HUSSAIN-ZAIDI lit son intervention :

« Monsieur le Maire, je constate une fois de plus, à la lecture des décisions municipales, une augmentation des tarifs du périscolaire et de l'espace jeunesse. Cette décision, prise sans consultation du Conseil Municipal ni passage en commission (cela nous aurait permis d'avoir une commission jeunesse, que nous n'avons pas eu, en amont du Conseil Municipal), soulève plusieurs interrogations.

Il est regrettable qu'une telle mesure n'ait pas été soumise à débat en commission jeunesse, ce qui aurait permis un échange collectif et constructif. En tant qu'élus, nous avons le devoir d'accompagner les familles, particulièrement dans un contexte économique encore très fragile pour beaucoup d'entre elles.

La mise en place de la cantine à 1 €, financée par l'État, avait été accueillie positivement par les familles Epônoises. Elle traduisait un engagement fort en faveur de l'accès de tous à un service public de qualité. Malheureusement, cette avancée sociale risque d'être très vite éclipsée par des hausses de tarifs venant de la ville, qui pèsent à nouveau sur les mêmes foyers. Cela envoie un signal contradictoire : d'un côté, l'État agit pour alléger le portefeuille des familles, de l'autre, notre commune qui l'alourdit très fortement !

Je regrette l'absence de dialogue au préalable sur un sujet aussi important et qui touche de nombreuses familles Epônoises. »

M. TRUFFAUT note que les tarifs de cantine n'augmentent pas, et s'en réjouit, mais s'interroge quant à la stratégie déployée concernant la répercussion de l'inflation lors de la décision d'utiliser ce service à 1 €.

M. le MAIRE explique que, malgré l'inflation sur les tarifs de cantine (+3,5 %), le dispositif de la cantine à 1 € serait le seul tarif gelé, quitte à ce que cela prenne sur le budget communal.

M. TRUFFAUT fait remarquer qu'il est difficile d'augmenter les tarifs pour certains tandis que d'autres ne la subiront pas puisque le tarif à 1 € ne bougera jamais ; en fait, les tarifs de cantine — de A à E — ne bougeront quasiment jamais si l'on veut de l'équité par rapport au tarif.

M. le MAIRE confirme cette stratégie. Après avoir baissé les tarifs entre 17 à 57 % pour les tranches A à D, et mis la cantine à 1 € pour les tranches E, il est souhaité de garder ce même niveau d'économie pour les familles. Monsieur le Maire loue l'implication des services de la ville et de ses Adjointes dans l'élaboration de ce dossier lourd et compliqué à mettre en œuvre et les en remercie.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Inondations : les mesures concrètes pour protéger les habitants

Suite aux échanges et visites sur le terrain avec le Syndicat Mixte Seine Ouest (SMSO) et GPSEO (Grand Paris Seine & Oise), les riverains impactés ont été reçus le

5 mars dernier pour une réunion d'information sur l'avancement des réflexions et la mise en place d'actions concrètes à court et long termes. Le reméandrage des bords de la Mauldre de la région d'Epône sera entrepris d'ici 2026-2027. Pour le court terme, nous avons annoncé la pose de batardeaux pour les habitants les plus impactés, c'est une promesse tenue puisque les techniciens de SMSO sont intervenus le 24 mars dernier pour identifier les habitations concernées et procéder aux relevés nécessaires pour adapter ces dispositifs de protection. Une action concrète qui marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre des solutions de prévention et de sécurisation des habitations en zone inondable.

Sécurisation voirie, route de Septeuil

Suite à plusieurs sollicitations de la part de nos riverains, nos Services Techniques en collaboration avec la Communauté Urbaine, compétente dans le domaine de la voirie, ont travaillé de concert pour améliorer l'aménagement et la sécurisation de cette portion de chaussée, fortement fréquentée. Dans ce cadre, nous avons reçu les riverains concernés pour leur présenter le projet d'aménagement et nous avons échangé pour répondre dans la mesure du possible aux attentes.

Je tiens à remercier la mobilisation des services de GPSEO qui interviennent régulièrement sur la commune pour les travaux d'aménagement de voirie et je tiens à garantir une répartition équilibrée des aménagements sur l'ensemble du territoire communal.

Ces aménagements pour le hameau de Septeuil représentent un montant de 285 000 € TTC entièrement financés par la Communauté Urbaine. Les travaux débuteront dernier trimestre 2025.

Nous agissons sur :

- La Sécurisation des trottoirs et cheminement piétonnier,
- La mise aux normes des quais de bus et passage des piétons,
- Le ralentissement des véhicules,
- La collecte des eaux de ruissellement vers un bassin d'infiltration existant au sud de la route de Septeuil,
- L'installation d'un nouvel abribus.

En matière de mobilité, en parallèle de la sécurisation de cette route, nous avons engagé une étude avec GPSEO pour la mise en place d'une navette en lien avec Epône et Mézières-sur-Seine et un diagnostic de restructuration et développement de l'offre de bus est également mené avec la Communauté Urbaine et Île-de-France Mobilités avant l'arrivée du RER E en 2027.

Concertation VADA (Villes Amies Des Aînés) continue

La Ville écoute, avance, innove et agit.

En avril dernier, la commune a mené une concertation publique auprès des seniors Epônois, avec pour objectif d'identifier les besoins et les attentes en matière de vieillissement actif et de bien vieillir ensemble à Epône. Une restitution publique s'est tenue le 3 octobre, rappelant les dispositifs déjà existants et mettant en lumière des pistes d'actions. Puis les participants ont voté avec leur téléphone portable pour les sujets prioritaires dans chaque thématique.

Aujourd'hui, la direction du CCAS, sous la houlette de mon Adjointe Madame Danièle Mottin, mène deux nouvelles concertations et met en place les premières actions pour avancer ensemble.

1. Une concertation en petits groupes de travail s'est tenue avec nos seniors pour imaginer ensemble la maison des seniors et créer un lieu de vie, de rencontre et de loisirs qui répondent aux attentes de nos aînés

2. Une balade urbaine a été organisée ce jour pour identifier des sites d'installation de bancs en ville
3. Demandée lors des ateliers thématiques, la lettre des Seniors est arrivée ! Bien que l'Epône Magazine soit plébiscitée, la Lettre S, avec sa charte graphique permettant une lecture aisée, porte sur les sujets concernant directement les aînés. Elle est distribuée en boîtes aux lettres de nos aînés et sera prochainement accessible sur le site Internet de la ville en s'y abonnant gratuitement.
4. Je remercie mon Adjointe Madame Danièle Mottin, qui fait un excellent travail autour de cette démarche participative avec nos seniors ainsi que la mobilisation des services et des agents du CCAS, des Cytises et le service Communication de la ville.

Les prochains évènements

Voici les principales dates à venir :

- **Lundi 21 avril** de 10 h à 12 h, **chasse aux œufs de Pâques dans le Parc du Château**, pour les enfants Epônois de 2 à 12 ans et enfants scolarisés à Epône, sur inscriptions sur le site Internet de la ville.
- **Jeudi 8 mai** à 11 h **Cérémonie patriotique du 8 mai**.
- **Samedi 17 mai après-midi** : conférence et concert autour de Clara Schumann à la Salle du Bout du Monde.
- **Samedi 17 mai** de 14 h à 18 h, dans le Parc du Château **Journée festive et solidaire en faveur de la Note Rose**.
- et à **21 h concert avec le groupe trio** cover ambiance **Rock & Pop** et revisite **50 ans de hits incontournables** : Queen, U2, Téléphone, A-ha, ZZ Top...
- **Dimanche 18 mai** de 11 h à 15 h : **l'escalpe citoyenne** revient et s'installe pour sa 2^e édition au Bout du Monde.
- **Vendredi 23 mai : fête des voisins** dans vos quartiers.
- **Samedi 24 mai à 20 h 30, Chœur Gospel en concert à l'Église Saint-Béat**.
- **24 et 25 mai : week-end du Portugal, fête des 50 ans de l'association des Portugais d'Epône** à la salle du Bout du monde et journée dominicale dans le Parc du Château, en référence au rapprochement avec la ville de Penacova.
- **Samedi 21 et dimanche 22 juin : Fête de la musique et fête de la Saint-Jean**.
- **Mercredi 3 septembre** à partir de 19 h Parc du Château, **cinéma de plein air** avec le Département des Yvelines.

Commentaires :

M. BOLLE ajoute que le 27 avril aura lieu la journée de commémoration — commune avec Mézières-sur-Seine — pour les déportés, puis s'enquiert sur le nombre de riverains identifiés par SMSO concernés pour les batardeaux.

M. le MAIRE avance le nombre de douze ou treize, de mémoire.

M. BOLLE revient sur le lancement de l'étude avec GPSEO sur la mobilité : Monsieur Muller l'avait mis en avant dans son programme de 2020, une étude était en cours pour augmenter la fréquence des bus sur le territoire. Cela n'a pas été suivi d'effet contrairement à ce qu'il s'est passé à Verneuil, Les Mureaux, à Rosny, dans beaucoup de communes de GPSEO. Il espère des avancées concrètes et réitère sa proposition de travailler ensemble sur ce sujet, comme sur d'autres sujets d'intérêt général et mobiliser ainsi des compétences propres à chacun dans l'intérêt de la commune et des Epônois.

ORDRE DU JOUR

A - FINANCES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORTEUR : Madame Isabelle MARTIN

A1 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

Pour l'année 2025, la commune n'augmentera pas les taux d'imposition – la dernière augmentation date de 2022.

- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,26 %
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,92 %
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,90 %

Délibération 2025-008

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A la Majorité, (22 Voix POUR, 5 abstentions)

5 abstentions : Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT (Procuration à M. Emmanuel BOLLE) du Groupe « Epône au Cœur »,

1. FIXE les taux d'imposition 2025 comme suit :

-	<i>Taxe Foncière sur les Propriétés bâties :</i>	31,26 %
-	<i>Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :</i>	69,92 %
-	<i>Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires :</i>	10,90 %
-	<i>Taxe d'Habitation sur les logements vacants :</i>	10,90 %

2. PRÉCISE que la délibération sera adressée à :

- *la Préfecture de Versailles,*
- *Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.*

RAPPORTEUR : Madame Isabelle MARTIN

A2 – REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

Les résultats se montent sur :

- ✓ la section de fonctionnement : + 1 245 081 €
- ✓ la section d'investissement : - 645 702 €

Soit un résultat global de clôture de + 599 378 €

Délibération 2025-009

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, A la Majorité, (22 Voix Pour, 5 abstentions).

5 abstentions : Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT (Procuration à M. Emmanuel BOLLE) du Groupe « Epône au Cœur »,)

DÉCIDE :

1. DE REPRENDRE par anticipation les résultats de l'exercice 2024 au prochain Budget Primitif 2025 ;
2. D'AFFECTER les résultats 2024 au Budget Primitif 2025, comme suit :

Résultat de clôture d'investissement 2024 (Compte 001 – dépense d'investissement)	- 645 702,78 €
Restes à réaliser au 31/12/2024 Recettes (Chapitre 13 – recettes d'investissement)	825 000,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2024 Dépenses (Chapitres 20 et 21 – dépenses d'investissement)	545 000,00 €
Solde des RAR 2024	+ 280 000,00 €
Besoin de financement	365 702,78 €
Affectation en Réserves (Compte 1068 – recette d'investissement)	365 702,78 €
Report à nouveau de fonctionnement (Compte 002 – recette de fonctionnement)	879 378,95 €

3. PRÉCISE que la délibération sera adressée à :

- la Préfecture de Versailles ;
- au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

RAPPORTEUR : Madame Isabelle MARTIN

A3 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

Point sur le bilan 2024 et la loi de finances 2025.

La loi de finances qui doit être normalement votée fin décembre chaque année n'a été votée que le 14 février dernier.

En 2024, on a découvert un accroissement du déficit public au niveau de l'État plutôt évalué à 5,8 % alors qu'il était évalué à 5,4 %, ce qui va entraîner des conséquences sur l'ensemble des collectivités qui vont être mises à contribution.

Par contre, il y a eu une baisse de l'inflation — environ 2 % — alors qu'elle avait été à 4,9 % en 2023, ce qui est plutôt positif lorsque l'on fait des investissements.

Une contribution est demandée aux collectivités pour redresser la Caisse Assurance Retraite de la Fonction Publique (CNRACL). L'impact sur Epône est 450 000 € par an sur quatre ans, répartis comme suit :

- 45 000 € en 2025,
- 90 000 € en 2026,
- 135 000 € en 2027,
- 180 000 € en 2028.

Cela représente une ponction très importante au niveau des dépenses de fonctionnement.

Le marché des énergies se stabilise, toutes nos centrales nucléaires refonctionnent, et l'offre en électricité est plutôt stable, avec une légère baisse des tarifs. Par contre, au niveau du gaz, c'est toujours fonction de la géopolitique et de l'offre et de la demande, c'est beaucoup moins stable.

La loi de finances qui a été votée le 14 février 2025, il est important de noter ce mécanisme DILICO qui sera le nouveau dispositif de contribution des collectivités à la réduction du déficit public qui est prévu pour un montant de 1 milliard d'euros et qui concernera environ 2 000 collectivités, sachant que ce sera fonction notamment du potentiel financier des collectivités. Epône est une commune dont le potentiel financier est plus élevé que la moyenne nationale, donc nous serons contributeurs à ce mécanisme. Nous ne savons pas à quelle hauteur puisque ce mécanisme a été modifié plusieurs fois. Nous devrions avoir des informations courant juin.

La première prospective qui avait été faite montait cette contribution à 60 000 € cette année.

Ce mécanisme est prévu sur trois ans avec éventuellement un remboursement à la clé.

Contexte du budget 2025

Nous avons eu une bonne nouvelle fin mars 2025 avec la réception de l'état fiscal qui nous permet de savoir exactement combien nous allons percevoir de recettes fiscales et nous avons eu la bonne surprise de voir que l'on aurait 50 000 € de plus lié à l'augmentation des bases physiques des nouveaux foyers qui s'installent sur Epône et une compensation à hauteur de 100 000 € supplémentaires sur la taxe foncière sur les logements sociaux. C'est un rattrapage par rapport aux années 2022 et 2023. Nous avons calculé que le taux de compensation de la taxe foncière sur ces logements était plutôt de 7 %, mais c'est bien 100 % après recalcul. Par contre, l'année prochaine, nous n'aurons pas ces 100 000 €, mais peut-être 70 000 €.

Parallèlement, le taux SRU (Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain) sur lequel est calculé la taxe est désormais de 20 000 € alors qu'en 2022 il était encore à 57 000 €, ce qui fait une économie de 37 000 €.

Au niveau énergie, nous étions à environ 650 000 € en dépenses en 2024 et nous avons moins dépensé, donc on a 100 000 € de moins programmés en dépenses 2025, donc des recettes en plus avec des dépenses en moins sur 2025.

Malgré tout, nous avons tout de même cet impact sur les cotisations dont j'ai parlé plus avant, et bien évidemment cette contribution au redressement du déficit budgétaire de l'État.

Le Budget Primitif 2025

Ce Budget Primitif va s'élever à 16 918 350 € avec 11 390 000 € en fonctionnement, 5 528 350 € en investissement.

Il n'y a pas d'augmentation au niveau de la fiscalité communale.

Section de fonctionnement

Les dépenses

- Les charges à caractère général baissent, passent de 2 518 000 € en 2024 à 2 495 000 €.
- En frais de personnel, on a également une légère augmentation : on passe de 5 272 000 € à 5 330 000 €
- Atténuation de charges : le FPIC (Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et Communales) est le premier mécanisme national augmente un peu et nous avons une légère baisse : 82 k€ en 2024 et 75 k€ en 2025
- Les autres charges restent relativement stables
- Un autofinancement de 1 260 000 € au lieu de 1 100 000 € en 2024.

Les recettes

- Au niveau des impôts et taxes, nous avons 200 000 € de plus, soit 7 900 000 € au lieu de 7 700 000 €, avec la taxe foncière, 200 000 € de plus.
- En dotation et subvention : 770 000 € au lieu de 684 000 €, avec encore un certain nombre de subventions attendues sur des travaux qui sont en cours, sachant qu'il y a toujours un retard pour les subventions puisque l'on ne peut en percevoir bien souvent que 50 % au moment où les travaux sont engagés, et le solde n'est versé que lorsque le DGD (Décompte Général Définitif) est réalisé, qui permet de vérifier l'ensemble des comptes, souvent six mois après la fin des travaux.
- Des revenus d'immeubles pour 300 000 €.
- Des produits de services pour 990 000 €.

Le chapitre 65, consacré aux subventions, notamment au SIRE, CCAS et Caisse des Écoles, il est prévu pour :

- Le SIRE, 325 000 €.
- La Caisse des Écoles, 105 000 € - une petite baisse parce qu'il y a encore de la trésorerie 50 000 €.
- Le CCAS, 380 000 €.

MME MOTTIN ajoute concernant le CCAS :

Dépenses de fonctionnement :

Nous avons prévu pour 2024, 845 000 € ; le réalisé est à hauteur de 811 065 €. Le Conseil d'Administration se réunit jeudi prochain pour voter le budget, et nous serons à 847 000 € de dépenses, sachant que nous avons sur 2024 un déficit de 50 000 €, notamment par une diminution significative des recettes parce que les dépenses sont au contraire en diminution par rapport à ce qui était prévu au budget.

Le budget 2025 est à peu près similaire au BP de 2024 malgré une augmentation significative du déficit qui vient en ajout des dépenses à hauteur de 50 000 €.

Chapitre 011 (Charges à caractère général) : le BP 2024 prévoyait 395 610 €, le réalisé est à 376 715 € et le budget proposé pour 2025 est de 389 000 €. Nous sommes dans le même ordre de grandeur que le BP 2024 et en augmentation de 3,2 % par rapport au réalisé.

Chapitre 012 (Charges du personnel) : le BP 2024 prévoyait 380 500 € pour un réalisé de 374 668 €. Le budget proposé pour 2025 est de 350 780 €. Il est en diminution pour deux raisons : d'une part, nous n'avons plus d'embauche de jeunes YES+ puisque le Département ne subventionne plus ce dispositif qu'il gère désormais lui-même, et d'autre part, nous avons dans le budget 2025 une diminution liée à la modification du contrat d'assurance du personnel absent dont on a diminué l'assiette. Il n'était pas justifié d'assurer les charges sociales.

Chapitre 065 (Autres charges de gestion courante) : le BP 2024 prévoyait 41 209 €, nous avons un réalisé de 33 705 € et un budget proposé pour 2025 à hauteur de 34 156 €. Cette diminution est notamment liée au tarif de la cantine à 1 € qui s'applique pour les frais de cantine pris en charge en faveur des enfants scolarisés des familles sans ressources, notamment du F1.

Recettes de fonctionnement :

Le BP 2024 donnait 845 000 € et un réalisé à hauteur de 760 800 €, ce qui explique le déficit de 50 000 € évoqué en amont. Nous proposons un budget 2025 à hauteur de 847 000 €.

Prestations de services fournies aux Epônois (les repas, soit à domicile, soit aux Cytises, le transport avec accompagnement et la téléassistance), il était prévu en 2024 : 78 570 €. Nous avons un réalisé de 66 000 €. Le budget proposé pour 2025 est de 68 800 €.

La proposition se fait sur un nombre de repas, notamment similaire à ce qui a été réalisé en 2024. Une diminution significative est liée notamment à de nombreux seniors qui sont soit partis en EHPAD soit malheureusement décédés puisque ce sont les personnes les plus en difficulté qui sont demandeuses de repas. En revanche, toute la partie transport avec accompagnement est en forte progression, c'est un service très demandé par les personnes qui ne sont pas véhiculées pour leurs déplacements : courses, pharmacie, médecins, etc.

Revenus des immeubles : 367 100 € étaient inscrits au budget 2024 pour un réalisé de 318 360 €. Le budget proposé pour 2025 est de 358 118 €.

Là encore, nous avons aux Cytises un nombre important de seniors très âgés, qui doivent partir en EHPAD ou qui malheureusement décèdent. On n'a pas eu les remplacements à la hauteur de ce que l'on pouvait espérer.

Nous aurons pour 2025 une année complète sur les loyers des quelques paramédicaux et les quelques jeunes que l'on a accueillis courant avril 2024.

Les subventions :

- Subvention du Département, il était prévu 25 710 € en 2024 pour un réalisé de 17 021 €. On espérait avoir la reconduction de la subvention YES+ qui ne s'est pas faite. Il est proposé pour 2025, 17 000 € puisque l'on sait que YES+ ne sera pas reconduit. Les 17 000 € représentent la seule subvention autonomie.
- Subvention de la commune : un montant prévu de 350 000 € en 2024, nous sollicitons pour 2025 un montant à hauteur de 380 000 €, donc une augmentation de 30 000 € malgré le déficit de 50 000 €.

Commentaires :

M. le MAIRE remercie Madame Mottin pour le détail de toutes ces informations.

M. BOLLE remercie Madame Mottin pour le temps passé en Conseil Municipal afin de présenter le budget du CCAS qui sera effectivement voté jeudi et comprend les difficultés sur les recettes pour les Cytises par rapport au taux d'occupation. Combien de paramédicaux et de jeunes sont-ils installés aujourd'hui? Démarche que le Groupe « Epône au Cœur » avait soutenu dans les deux cas.

MME MOTTIN déclare trois paramédicaux — la quatrième est partie par manque d'activité — et trois jeunes, dont un couple – la quatrième est partie en logement social.

M. BOLLE souhaite connaître l'objectif quant au nombre de paramédicaux et de jeunes aux Cytises pour 2025.

MME MOTTIN précise qu'un nombre de jeunes (4) est statutairement autorisé et qu'en matière de paramédicaux une autorisation pour 4 a été demandée au Département qui l'a accordée.

MME MOTTIN poursuit sa présentation.

Un logiciel nous permet maintenant de bien connaître le volume des tâches quotidiennes du CCAS. Sur l'année 2024, nous avons eu 3 281 sollicitations, soit environ 273 par mois en moyenne et une répartition par moitié entre les passages physiques et des sollicitations téléphoniques. Ce sont à 61 % des femmes et majoritairement des seniors, mais également des 30-50 ans. La durée de l'entretien va de 1 à 10 minutes pour 70 % des personnes, mais atteint plus de 30 minutes dans 12 % des cas, et plus d'une heure pour 6 %.

Les motifs des sollicitations sont majoritairement pour la solidarité, le transport, la carte Améthyste, les domiciliations — énormément de personnes sont domiciliées au CCAS — et des personnes qui viennent pour l'aide sociale au logement et l'aide administrative pour diverses démarches.

M. BOLLE demande quel est le nombre total de domiciliations.

M. MOTTIN répond qu'elle va se renseigner.

MME MARTIN poursuit la présentation du rapport de présentation.

Recettes de fonctionnement (suite) :

Produits des services : une légère baisse, on passe de 925 000 € à 890 000 €, ce qui s'explique en partie par le programme de la cantine à 1 €, mais on a en compensation une aide de l'État de 80 000 € — environ 50 % des enfants paient 1 €.

Les impôts et taxes : 5 400 000 €, soit une hausse de 170 000 €. Il y a encore de la taxe d'habitation sur les locaux vacants (45 000 €) et une taxe d'habitation sur les résidences secondaires (40 000 €). La taxe foncière sur les propriétés non bâties, le montant est de 39 000 €. Par contre, la taxe additionnelle aux droits de mutation que l'on perçoit sur les transactions immobilières est budgétée à 330 000 € au lieu de 380 000 € en 2024, année pour laquelle on avait une importante transaction immobilière liée à une vente de terrains industriels.

Les dotations et subventions : une augmentation puisque nous avons 80 000 € de participation de l'État à la cantine à 1 €. Nous avons également dans ce chapitre la compensation pour la taxe foncière logements sociaux à 100 000 €.

La DGF est budgétée à 50 000 € versus 61 000 € en 2024, mais il est fort probable qu'elle soit plus faible que cela.

Commentaires :

M. BOLLE signale une baisse de la subvention de la CAF (chapitre 074) assez notable par rapport au budget 2024 dont il a été tenu compte pour 2025. Comment cette baisse de la subvention de la CAF s'explique-t-elle ?

MME MARTIN explique qu'un nouveau programme, le Ctg (Convention Territoriale Globale) — remplace le contrat jeunesse — est moins favorable pour les compensations. L'aide aux colonies apprenantes ne sera pas reconduite en 2025.

MME MARTIN poursuit la présentation du rapport de présentation.

Section d'investissement

Le budget d'investissement

En dépenses réelles d'investissement : 4 509 000 €

En recette d'investissement : 3 272 000 € qui seront équilibrés par les ressources propres pour un montant de 1 260 000 €.

Les dépenses

- Équipement, hors AC : 2 040 000 €, un peu moins que les 2 900 000 € de 2024.
- AC d'investissement que l'on doit à GPSEO, 373 000 €
- Emprunts et dettes pour un montant de 340 000 €, en hausse par rapport à l'année dernière de 10 000 €.

Les recettes

- Autofinancement de 1 260 000 €
- Cessions immobilières prévues à 465 000 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 365 700 €
- Subventions d'investissement, 1 580 000 € (raison pour laquelle nous avons pris ce fameux prêt-relais sur trois ans en attendant de percevoir ces subventions).
- FCTVA de 358 000 € au lieu de 271 000 € l'an dernier.

Commentaires :

M. TRUFFAUT remarque que la somme des dépenses n'atteint pas les 4 500 000 €, il doit manquer environ 1 000 000 €.

MME MARTIN explique que pour établir l'équilibre budgétaire, il y a lieu d'inscrire des dépenses non affectées.

MME MARTIN poursuit la présentation du rapport de présentation.

Programme d'investissement

Depuis 2020, l'ambition que nous avons portée pour dynamiser Epône, bien sûr avec l'aide de l'État, de la Région, du Département, a été surtout d'adapter l'accueil scolaire — près de 1 000 élèves ; depuis 2014, nous avons ouvert 11 classes supplémentaires.

Nous avons également augmenté la capacité d'accueil du centre de loisirs, ouvert des crèches, des berceaux ; nous soutenons 15 berceaux supplémentaires par rapport à l'offre du SIRÉ pour un montant de 150 000 €.

Commentaires :

M. BOLLE. Par rapport aux crèches, on a effectivement financé 15 berceaux à la crèche privée « Les petites canailles », mais on a la chance d'avoir une offre de berceaux publics avec la crèche intercommunale des Ifs que vous prévoyez de détruire. Vous avez prévu de remplacer le bâtiment par des logements pour faire une autre crèche derrière l'actuelle place des Services, au niveau des anciennes Pervenches, mais là, le SIRÉ va finir de rembourser l'emprunt en 2026, donc on va avoir un équipement qui sera entièrement financé, disponible. Vous prévoyez donc de confier ce foncier à un promoteur et de reconstruire de nouveaux berceaux dans un autre bâtiment qui sera à nouveau à amortir dans les comptes du SIRÉ. Accessoirement, si vous passez, comme pour « Les petites canailles » sur une logique de DSP (Délégation de Service Public), c'est-à-dire de confier au privé la gestion des crèches alors que là, on est sur une gestion publique, on ne va plus avoir les mêmes capacités d'accès à l'offre de crèche pour les personnes qui ont moins de revenus.

Quelle est votre stratégie par rapport à cette politique de gestion des crèches, notamment, avez-vous la volonté de tout basculer dans le privé — ce qui semble être le cas dans le projet que vous avez présenté ? Lors de la restitution, en juin, des travaux de la Fabrique Urbaine — rapport qu'il serait intéressant de mettre sur le site de la commune, beaucoup de personnes me l'ont demandé — et à cette occasion, vous avez expliqué que dans votre projet de densification du centre bourg, vous prévoyez de mettre une trentaine de logements à la place des Ifs aujourd'hui, de construire une trentaine d'autres logements derrière la place des Services, avec en rez-de-chaussée une crèche. J'ai compris dans vos explications de l'époque que cette crèche aurait le même fonctionnement que « Les petites canailles ».

M. le MAIRE. Ce n'est pas du tout ce que l'on a dit lors de la présentation de la Fabrique Urbaine. Aujourd'hui, le bâtiment de la crèche actuelle, malgré son aspect extérieur correct, est assez obsolète, pas rationnel dans son fonctionnement, et le fait de le déplacer fait partie d'un ensemble global de la restructuration du centre-ville ; c'est l'une des parties de la restructuration du centre-ville que vous évoquez, et non sa globalité. La crèche nouvelle serait, à la demande des professionnels de la Petite enfance, sur un rez-de-chaussée complet. Grâce à cette transformation et à l'adaptation d'un bâtiment à trois étages sur un bâtiment en rez-de-chaussée, nous allons pouvoir passer de 35 berceaux à 40 berceaux, donc augmenter l'offre de la crèche avec le même nombre de personnels. Aujourd'hui, se demander si on la garde toujours dans l'ensemble du SIRÉ, si on la positionne en DSP ou si on la vend à un privé, la question n'est pas du tout tranchée.

M. BOLLE. C'est une question importante. Aujourd'hui, on a une crèche intercommunale, avec Mézières-sur-Seine et La Falaise — donc cela les concerne aussi, j'imagine qu'ils sont associés aux réflexions —, mais avec une facilité d'accès meilleure pour les familles à moindres revenus, ce qui ne serait plus le cas si l'on était en DSP.

M. le MAIRE. Ce n'est pas sûr du tout. Aujourd'hui, ce n'est pas tranché, cela peut rester dans l'état actuel du fonctionnement, en régie, par le SIRÉ ou par la commune d'Epône, si Mézières-sur-Seine et La Falaise en décidaient autrement. Effectivement, ce sont des partenaires avec lesquels il faut que l'on échange pour prendre une décision sur le sujet. Deuxième point, les différentes prospections que l'on a faites sur des DSP possibles nous montrent le contraire au niveau du coût de revient et avec la participation communale, les tarifs seraient les mêmes pour les Epônois, exactement au centime près, et *a priori* — c'est pour cela que nous ne voulons pas prendre de décision hâtive et prendre le temps de bien discuter avec nos partenaires — cela reviendrait même moins cher aux communes, puisque c'est une partie du risque que prendrait peut-être la DSP ; aujourd'hui, on sait que malheureusement certains services publics sont plus chers qu'un service privé.

Aujourd'hui, le prix d'un personnel revient aux communes à 12 000 €, demain en proposition DSP — on en a deux ou trois actuellement — il revient entre 7 500 € à 10 000 €.

M. BOLLE. 12 000 € parce que l'on a encore le remboursement de l'emprunt.

M. le MAIRE. Non, nous avons fait l'extraction, c'est hors remboursement du prêt. C'est peut-être aussi parce qu'aujourd'hui, nous sommes à 35 berceaux au lieu de 40 avec le même nombre de personnels ; 5 berceaux en plus avec le même coût de fonctionnement et avec des coûts d'économies d'énergies très appréciables dans un nouveau bâtiment, etc. La question reste toujours posée de le garder en public ou pas selon cette différence de coût entre le public et le privé, mais dans les deux cas, les tarifs aux Epônoises et Epônois, seraient identiques, il n'y aurait pas d'augmentation de tarif parce que l'on passe en DSP par rapport à une régie en gestion publique. La décision n'est pas du tout prise.

MME MARTIN poursuit la présentation du rapport de présentation.

Les investissements ont également porté sur la remise à niveau d'un certain nombre d'équipements sportifs : le stade des Aulnes et ses vestiaires, les club-houses, le city-stade qui va être également utilisé par les collégiens, notamment les pistes d'athlétisme et basket.

Notre ambition pour 2025 est d'ouvrir la maison médicale, de sécuriser la vie des Epônois, d'entretenir notre patrimoine et d'améliorer le bien-être de tous.

Commentaires :

M. le MAIRE rappelle que depuis 2020, en plus d'adapter l'accueil scolaire, il y a eu la création d'une nouvelle Médiathèque enviée par l'ensemble des habitants du territoire, dotée d'une magnifique superficie, de magnifiques vues et une fréquentation incroyable. Un projet phare de 2014 à 2020.

M. DAGORY souligne qu'en moyenne 96 personnes sont accueillies journalièrement à la médiathèque.

MME MARTIN poursuit la présentation du rapport de présentation.

La liste des principaux projets pour 2025 :

- Sécurité : c'est essentiellement la réfection et l'installation d'un système de vidéo protection
- Santé : Création et ouverture de la Maison médicale, comprenant un local commercial dans le centre bourg pour un montant de 1 900 000 € HT, soit 2 100 000 € TTC
- Scolaire : Solde du marché pour l'extension des écoles du centre bourg, mais également la sécurisation par la pose d'une clôture et consolidation du mur aux Lavandes et la réfection de la toiture aux Pervenches.
- Développement durable :
 - ✓ Le gymnase, un gros consommateur d'énergie, on a la réfection du système de gestion du chauffage de ce bâtiment et également le remplacement des radiants.
 - ✓ Le rugby : remplacement des éclairages en LED (25 000 €)
 - ✓ Propreté voirie : installation de mobilier pour poubelles, centre bourg notamment
 - ✓ Écoles : aménagement d'une cour végétalisée pour apporter de l'ombre.
- Amélioration du cadre de vie : Mise en place d'abribus, amélioration de certaines voies d'accès et mise en place d'une provision pour la mise en œuvre d'une aide aux ravalements des façades aux propriétaires qui se situent dans le périmètre du programme d'action « Petites Villes De Demain ».
- Service à la population : fin du financement de la place des Services et du coworking et la mise en place d'un système de « parking intelligent » qui devrait permettre de savoir assez rapidement où l'on peut se garer.
- Sport : construction d'un nouvel équipement sportif pour la pratique du tennis en partenariat avec le Conseil Départemental des Yvelines, la réhabilitation de la Visonnerie et des vestiaires du stade des Aulnes (solde

des crédits, 137 000 €) ainsi que le solde pour l'aménagement d'une aire sportive pour un montant de 132 000 €).

Commentaires :

M. le MAIRE remercie Madame Isabelle Martin pour cette présentation claire, transparente avec des chiffres importants.

M. BOLLE. Si l'on s'en tenait aux objectifs du budget en vert sur le slide, nous voterions avec vous parce que ce sont des objectifs avec lesquels on ne peut qu'être d'accord : améliorer la sécurité des Epônois, améliorer le bien-être des Epônois, ouvrir la maison médicale... La difficulté est la manière d'atteindre ces objectifs et les choix que vous faites depuis cinq ans pour atteindre ces objectifs : c'est là où nous sommes en désaccord — nous l'avions déjà exprimé lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Des idées sont tout à fait respectables dans ce que vous proposez, mais ce qui vous plombe, ce sont les choix structurants que vous avez faits : sur la maison médicale, je n'y reviens pas, le coût pour la commune est incroyablement élevé par rapport au projet de départ qui ne devait rien coûter, sous maîtrise d'œuvre et gestion départementale.

M. le MAIRE. N'oubliez pas qu'avec ce système de financement, on va obtenir quasiment 50 à 60 000 € de rentrées de loyers par an qui alimenteront le budget de fonctionnement. Ce n'est pas anodin dans les difficultés que nous traversons aujourd'hui. Un investissement 100 % Département aurait induit que le bâtiment aurait appartenu à 100 % au Département et que l'on n'aurait aucune entrée d'argent dans le budget de fonctionnement.

M. BOLLE. Je vous rappelle que, pour équilibrer le budget en attendant que le Département subventionne à hauteur d'un peu plus 50 % cette opération, cela nous coûte 50 000 € par an d'intérêts.

M. MULLER. Mais nous restons propriétaires du foncier.

M. BOLLE. Comme ce que l'on a acheté en 2017 ou 2018, la Couronne des Prés, les 2 400 000 € que l'on a consentis et l'emprunt que l'on a fait pour acheter les bâtiments où sont les services techniques municipaux : certes, on fait une économie de loyer, on touche des loyers de la part des deux sociétés à qui on loue le reste, mais quand on regarde le bilan sur 20 ans de l'opération, il n'est pas rentable pour la commune, et aujourd'hui, on aurait besoin de mobiliser l'argent au service de projets pour les Epônois.

M. MULLER. Si l'on fait un bilan financier, dans un cas comme dans l'autre, c'est très intéressant pour la commune, c'est un amortissement qui est fait sur moins de 15 ans.

M. BOLLE. Vous parlez d'aménagement d'espaces végétalisés dans les cours d'école, par exemple, effectivement, c'est très bien, mais avec le budget que vous pouvez mobiliser, 50 000 €, pour ce projet vraiment intéressant et nécessaire pour les enfants de nos écoles, vous n'allez pas aller loin. Les trois derniers projets de végétalisation d'une cour d'école qui ont été faits dans le département des Yvelines n'étaient pas à moins de 250 000 €. Il y a de très bons outils sur le site du CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) le guide des bonnes pratiques, je ne vois pas comment vous pouvez proposer quelque chose de qualitatif avec un budget de 50 000 €.

MME MARTIN. L'objectif premier est d'apporter de l'ombre.

M. BOLLE. L'ombrage ou l'aménagement d'espaces végétalisés, ce n'est pas la même chose. Encore une fois, ce qui plombe les ressources de la commune pour investir sur des sujets qui seraient vraiment importants pour les Epônois, c'est les mauvais choix que vous avez pu faire depuis plusieurs années — je ne reviens pas sur les tennis, je ne reviens pas sur la maison médicale qui aurait pu coûter beaucoup moins cher... Pour cette raison, nous voterons contre ce budget 2025 qui n'est que la conséquence des mauvais choix qui ont été pris depuis 2020.

MME MARTIN. Concernant le Centre Technique Municipal, il faut savoir que les recettes aujourd'hui des loyers s'élèvent à 180 000 € et le remboursement du prêt est de 160 000 €, donc nous sommes bénéficiaires de 20 000 €. On ne peut pas dire que c'est un mauvais choix, et nous sommes propriétaires à la fin.

M. le MAIRE. C'est un bâtiment qui déjà aujourd'hui vaut plus que 2 000 000 €.

M. TRUFFAUT. Plus quelques charges, et l'on est dans une zone privée ; le jour où il y aura vraiment des charges à payer comme en 2008, cela nous fera bizarre. En 2008, on

avait vendu à cause des charges énormes qui arrivaient, ce qui nous a permis d'éviter toutes ces charges. Le jour où de la voirie sera à refaire ou de l'assainissement ou autre, le jour où il y aura vraiment des charges, on est propriétaire d'une belle surface, donc cela va coûter cher.

M. BOLLE. Encore une fois, c'est un choix d'investissement. Mobiliser 2 400 000 € pour cela alors qu'on peut le mobiliser pour des services qui vont directement toucher les Epônois me paraît être une meilleure gestion.

MME MARTIN. On dépensait un loyer pour le Centre Technique Municipal. Aujourd'hui, on ne le dépense plus.

M. TRUFFAUT. On rembourse l'emprunt, donc on le dépense.

MME MARTIN. On rembourse l'emprunt, mais on est bénéficiaire de 20 000 € pour le moment et l'on sera propriétaire du bâtiment.

M. le MAIRE. Effectivement, ce sont nos choix, on les assume et l'on est convaincu que ce type d'investissement sera amorti très rapidement et que cela apportera un gain important à la commune. Sans oublier — et vous le savez très bien — qu'un budget d'investissement et un budget de fonctionnement sont différents et là, nous entrons de l'argent toujours dans le budget de fonctionnement qui est le nerf de la guerre pour faire fonctionner tous les services d'une commune. On rentre de l'argent dans le budget de fonctionnement.

M. TRUFFAUT. C'est le dernier budget de la mandature. Je trouve dommage que le fonds de roulement ne soit pas alimenté, encore une fois, une année de plus. On le voit puisque l'on est obligé d'aller chercher des financements à court terme qui nous coûtent assez cher — pour la maison médicale, 150 000 € d'intérêts en plus. Pour les projets, plutôt que dépenser 120 000 € sur des fléchages de parkings à Epône, j'aurais préféré que ce soit, par exemple, dans la végétalisation des cours. Si c'est juste pour enlever des voitures ventouses, on a une Police Municipale qui tourne, qui peut aisément faire ce travail aussi.

M. le MAIRE. Ce n'est pas simplement un fléchage pur de parking, mais l'installation de caméras avec intelligence artificielle, guidage vers les places de parking disponibles sur la commune d'Epône et aider les Epônois et les extra-muros à se diriger vers les commerces du centre-ville qui sont en train, avec beaucoup de difficultés, mais avec notre dynamisme, de reprendre un peu le vent en poupe. L'idée est de signaler par application intelligente, sur smartphone, les places disponibles dans la ville grâce à l'installation de caméra avec intelligence artificielle, mettre du fléchage dynamique à nos entrées de ville pour indiquer tous les parkings et places disponibles et ainsi répondre à une demande forte et importante et des commerçants et des habitants de la ville quand ils veulent venir se garer en centre-ville. C'est ce que nous avons dit la dernière fois, vous l'avez résumé à un fléchage, cela montre l'intérêt que vous portez à ce que l'on vous dit en commission.

M. TRUFFAUT. Je pense que les habitants du centre-ville savent où sont les places de parking, pas besoin d'une application.

M. le MAIRE. Beaucoup de gens viennent nous voir qui aujourd'hui ne savent pas qu'il y a des places de parking disponible au Parc du Château au niveau de la Médiathèque et de l'école la soirée et toute la nuit.

M. BOLLE. Investir 120 000 € sur un tel système alors que vous avez dit qu'en 2026 vous prévoyiez de faire de grands travaux en centre-ville, cela paraît un peu curieux.

M. le MAIRE. Cela va aider les Epônois à s'intégrer dans cette dynamique de travaux et aller chercher les places disponibles pendant les travaux. On essaie d'anticiper.

Délibération 2025-010

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À la Majorité (22 Voix Pour, 5 Contre)

5 Contre : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT [Procuration à M. Emmanuel BOLLE] du Groupe « Epône au Cœur »),

1. ADOPTE et vote le Budget Primitif 2025 au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun d'entre eux ;

2. **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion du chapitre 012, relatif aux dépenses de personnel ;

3. **PRÉCISE** que la délibération sera adressée à :

- À la Préfecture de Versailles,
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

Commentaires :

M. le MAIRE remercie Monsieur François Couturier, Directeur Financier de la commune d'Epône, ainsi que Madame Martin pour le travail remarquable effectué tous les ans pour présenter le budget avec autant de précision et de transparence.

RAPPORTEUR : Madame Isabelle MARTIN

A4 – AJUSTEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2024/001 « CONSTRUCTION D'UNE MAISON MÉDICALE »

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

Il s'agit de corriger une autorisation de programme pour la Maison Médicale. Ces autorisations de programme permettent de lisser sur un certain nombre d'années une dépense. En juin 2024, nous pensions dépenser 600 000 € alors qu'il en a été dépensé que 227 500 €. Nous corrigeons cette autorisation de programme comme suit :

- Montant total : 2 340 000 €,
- Crédit de paiement 2024 réalisé : 227 500 €
- Crédit de paiement 2025 prévu : 1 200 000 € au lieu de 1 000 000 €
- Crédit de paiement 2026 prévu : 912 500 € au lieu de 740 000 €

Délibération 2025-011

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, À la Majorité (22 voix Pour, 5 Abstentions)

5 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT [Procuration à M. Emmanuel BOLLE] du Groupe « Epône au Cœur »),

1. AUTORISE l'ajustement de l'Autorisation de Programme 2024/001 comme suit :

N° AP	INTITULE DE L'AP	MONTANT DE L'AP TTC	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026
2024/001	CONSTRUCTION D'UNE MAISON MÉDICALE	2 340 000 €	227 500 €	1 200 000 €	912 500 €

2. PRÉCISE que la délibération sera adressée à :

- la Préfecture de Versailles ;
 - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.
-

**A5 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2025 AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX —
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et CDE (Caisse des Écoles)**

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

Pour 2025, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir attribuer la subvention annuelle, à hauteur de :

- Pour la Caisse des Écoles : 105 000 €
- Pour le Centre Communal d'Action Sociale : 380 000 €

Délibération 2025-012

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À la Majorité (22 voix Pour, 5 Abstentions)

5 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT [Procuration à M. Emmanuel BOLLE] du Groupe « Epône au Cœur »),

DÉCIDE :

1. DE VERSER une subvention de fonctionnement aux établissements publics locaux, au titre de l'exercice 2025, comme suit :

- Caisse des Écoles : 105 000 €
- Centre Communal d'Action Sociale : 380 000 €

2. PRÉCISE que la délibération sera adressée à :

- la Préfecture de Versailles
- Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie

RAPPORTEUR : Madame Isabelle MARTIN

A6 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2025

MME MARTIN présente le rapport de présentation.

Cette année, il est prévu de maintenir le montant de contribution à notre tissu associatif qui est relativement important et qui anime bien notre centre-ville.

Vous avez eu le tableau des différentes subventions attribuées en 2025, que ce soit des associations à caractère éducatif, à caractère solidaire et social, à caractère sportif ou à caractère culturel et de loisirs et même à caractère économique.

Commentaires :

M. BOLLE remercie Madame Béatrice Di Perno pour le temps d'échange accordé à Madame Romain et M. Hussain-Zaïdi pour les dossiers des demandes des subventions aux associations. Il attendait deux éclaircissements sur deux associations.

M. le MAIRE les lui apportera par mail.

M. BOLLE rappelle que l'année dernière, il avait été proposé d'indiquer la répartition entre adhérents Epônois et non Epônois, cette idée avait reçu un accueil favorable et devait être mise en œuvre l'année prochaine. Or, ce n'est toujours pas indiqué.

M. le MAIRE assure que cette demande est faite tous les ans, seules certaines associations jouent le jeu. Cependant, malgré l'intérêt et l'importance de cette information, elle ne saurait être prise en compte dans l'attribution des subventions aux associations

Epônoises. Ces extra-muros apportent également leur dynamisme dans leurs associations respectives. Cette information est-elle vraiment pertinente ?

M. BOLLE insiste sur sa pertinence : les associations, notamment les associations sportives, sont aussi là pour permettre d'intégrer les jeunes et pouvoir animer la politique sportive de la ville en partenariat avec elles.

M. le MAIRE déclare que le message est repassé aujourd'hui par Madame Béatrice Di Perno, Adjointe au Maire et Monsieur Franck Bunel, Délégué à la vie associative : la priorité est donnée aux Epônois dans les associations Epônoises. Cependant, la porte n'est fermée à personne.

M. BOLLE ne conditionne aucunement un montant de subvention par rapport à cette répartition, mais il estime que cette information est un outil d'aide à la décision, d'aide au pilotage de la politique de la commune.

Délibération 2025-013

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À la Majorité (20 voix Pour, 4 Absentions, 3 Ne prennent pas part au vote).

4 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Daniel RIPERT [Procuration à M. Emmanuel BOLLE] du Groupe « Epône au Cœur »),

Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, 3 Elus faisant partis d'Associations ne prennent pas part au vote : (Mme Danièle CLOUARD (Présidente du Comité de Jumelage), M. Philippe LEFEVRE (Président du Club des Partenaires Epônois), M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI (Président de l'Association Les Baskets Bleues)

DÉCIDE :

- 1. D'ATTRIBUER ET DE VERSER** aux associations désignées ci-après, au titre de l'exercice 2025, les subventions de fonctionnement suivantes ;
- 2. INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025 ;
- 3. INDIQUE** que le tableau des subventions sera également annexé au Budget Primitif 2025, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 ;
- 4. PRÉCISE** que la délibération sera adressée à :
 - Préfecture des Yvelines,
 - Service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie.

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier ECHARD

B - TRAVAUX, URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITÉ, VIE ÉCONOMIQUE ET ESPACES VERTS

B1 – ÉCHANGE DE TERRAIN SANS SOULTE – PARCELLES G 307 ET 308 SISES « ROUTE DE NEZEL » APPARTENANT À LA COMMUNE ET PARCELLE G 10 SISE « ROUTE DE NEZEL » APPARTENANT À LA « SCI MOULINEAUX MARC »

M. ECHARD présente le rapport de présentation.

La commune, propriétaire de ces deux parcelles (307 et 308) souhaite acquérir la parcelle 10 qui appartient à la SCI Moulineaux afin d'y installer le nouveau club de tennis. La société Moulineaux veut conserver du foncier qu'elle a déjà sur la zone. Nous allons faire un échange sans soulte — c'est-à-dire sans argent.

Commentaires

M. le MAIRE explique que cette parcelle n° 10 située au milieu de toutes les parcelles acquises correspond à la dernière parcelle manquante pour avoir le terrain complet pour l'installation du club de tennis.

Délibération 2025-014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À la Majorité (22 Voix Pour, 5 Abstentions),

5 Abstentions : [Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT (Procuration à M. Emmanuel BOLLE) du Groupe « Epône au Cœur »],

- 1. APPROUVE l'échange sans soulte des parcelles G 307 et 308 d'une contenance de 863 m² appartenant à la commune d'EPONE, et de la parcelle G 10 d'une contenance de 863 m² et appartenant à la SCI MOULINEAUX MARC.*
- 2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.*
- 3. PRÉCISE que la délibération sera adressée à :*
 - La Préfecture de Versailles*

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier ECHARD

B2 — CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL AVEC LA « SOCIÉTÉ EVOLTIS » POUR LA MISE EN VENTE DE TROIS TERRAINS À BÂTIR SIS « RUE SAINT MARTIN » et « CHEMIN DU BOIS LOURDET » ISSUS DES PARCELLES I 384 ET 385

M. ECHARD présente le rapport de présentation.

Ce sont deux parcelles non bâties que nous allons proposer à la Société Evoltis de commercialiser, elle va découper en trois ces deux parcelles afin de faire trois lots à bâtir dessus.

Commentaires

M. le MAIRE. Ces parcelles de terrain étaient convoitées par des promoteurs afin d'y installer une vingtaine ou une trentaine de logements. Cela nous a ouvert un peu l'esprit en nous montrant que nous avons une capacité de vendre les terrains, et plutôt que les vendre à un promoteur et avoir des logements supplémentaires, nous avons préféré les découper en trois parcelles et avoir trois maisons individuelles.

M. BOLLE. Deux remarques. Sur la première partie de votre commentaire, dès lors que la commune est propriétaire des parcelles, je ne vois pas en quoi il y avait un risque que des promoteurs construisent à cet endroit là. Encore eût-il fallu que la commune leur vende des terrains qui nous appartiennent, donc on ne se défend pas des promoteurs en vendant des terrains dont on est propriétaire. Je ne comprends pas l'argument.

Un problème me gêne un peu plus : accessoirement, on est tout de même sur une politique de zéro artificialisation nette, on est prêt à vendre des parcelles, cela permet d'équilibrer le budget.

M. ECHARD. Epône ne fait quasiment que du logement social et au moins, cela permettra à trois personnes d'accéder à la propriété.

M. BOLLE. On fait beaucoup de logements à Epône. Je rappelle que lors du dernier conseil vous avez voté 530 logements de plus d'ici 2030 et ces logements prévoient des logements sociaux, mais pas que cela. Il y a une grosse production de logements sur Epône depuis 2018. Vous vendez ces parcelles pour faire trois pavillons — dont acte. Cela permet surtout d'équilibrer le budget et de récupérer de l'argent.

En revanche, par rapport à la délibération — là, nous votons pour une délibération qui concerne la mission d'assistance et de conseil que l'on va confier à la Société Evoltis. J'ai pris la peine de lire la délibération, de lire la convention qui prévoit une rémunération pour la Société Evoltis de 10 % du montant de la vente. Quand on regarde les tarifs qui sont pratiqués habituellement par des agents immobiliers — et Dieu sait que nous avons beaucoup d'agents immobiliers, soit des sociétés, soit des indépendants sur Epône — ils ne sont pas à 10 %. Pourquoi aller chercher une société qui n'est pas une société d'Epône alors que l'on a des agents immobiliers d'Epône qui pourraient se charger de la commercialisation de ces trois lots ? Pourquoi contractualiser avec eux sur une base de 10 % de rémunération alors que les règles du marché, c'est entre 4 et 5 % selon que l'on est en exclusivité ou pas ?

M. le MAIRE. L'idée de commercialiser par la Société Evoltis : d'abord, en Mairie nous n'avons pas la compétence de pouvoir organiser ce type vente immobilière. Ensuite, c'est elle qui a identifié la possibilité de faire ces trois terrains, qui a fait un travail de propositions — comment découper les terrains, comment construire les maisons, quelles superficies, etc. ? Il a été fait un gros travail de préparation et d'anticipation.

M. BOLLE. Sans aucun mandat.

M. le MAIRE. Sans mandat puisque, je vous le rappelle, Evoltis est partenaire de Quartus qui a l'exclusivité sur le centre-ville et sur la restructuration du centre-ville. Il a déjà ce mandat de travailler dans le centre-ville. Ce quartier et cette partie de la ville d'Epône fait partie du centre-ville, donc dans son élaboration de recherche du projet et d'identification de lots, il a travaillé dans ce sens-là, il nous a fait la proposition et aujourd'hui, cela fait un an et demi qu'il travaille avec nous sur ce projet de centre-ville, de restructuration, d'études de différentes démarches d'identifications, d'analyses, de propositions d'équilibre économique, donc c'est dans la continuité de notre partenariat que l'on a décidé de travailler avec lui.

M. BOLLE. Encore une fois, c'est votre choix. On ne le soutient pas parce que cela va coûter 30 000 € de commission à la commune alors que passer par un prestataire local aurait coûté, selon le prix du marché, 15 000 €. Donc, juste pour une raison économique, il n'y a aucune raison pour nous de voter en faveur de cette délibération. L'argumentation que vous avez développée m'inquiète parce que de fait, vous sous-entendez que, comme il a commencé à travailler en partenariat avec vous avant tout vote, c'est normal qu'on lui donne le contrat. Je suis désolé, ce n'est pas comme cela que je raisonne, et ce n'est pas comme cela que nous ferons en 2026.

MME ROMAIN. Il faut espérer qu'il n'ait pas des vues sur la salle Saint-Martin.

M. le MAIRE. Il y a trois terrains qui vont amener 350 000 € à la commune. C'est ce qu'il faut regarder.

M. BOLLE. Cela va nous coûter plus que si l'on avait contractualisé avec un agent immobilier local et ce que vous nous avez dit est très inquiétant sur votre perception de la relation avec des privés.

Délibération 2025-015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À la Majorité (22 Voix Pour, 5 Contre).

5 Contre : [Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT (Procuration à M. Emmanuel BOLLE) du Groupe « Epône au Cœur »],

- 1. APPROUVE la convention d'assistance et de conseil entre la commune et la société EVOLTIS relatifs à la commercialisation et la vente des fonciers concernés.**
- 2. AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en vente les 3 lots à bâtir à des prix respectant les estimations faites par le pôle d'évaluation domaniale de Versailles et à signer les compromis de vente à intervenir et tous les actes garantissant les intérêts de la Ville afférents à ces ventes.**
- 3. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.**
- 4. PRÉCISE que la présente délibération sera adressée à :**

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier ECHARD

B3 — INSTAURATION DE LA GRATUITÉ DES EMPLACEMENTS DU « PANIER DU VENDREDI »

M. le MAIRE. Malgré tous les investissements que nous mettons, notre marché a du mal et pour essayer de le relancer et de le maintenir, on propose de faire la gratuité aux gens qui s'installent sur le marché plutôt que leur facturer 5 € par emplacement tous les vendredis.

Commentaires

M. HUSSAIN-ZAÏDI. Il est évident que nous allons voter pour cette délibération, bien sûr. Par contre, nous avons évoqué, lors d'un Conseil Municipal l'année dernière, l'éventualité d'un autre jour. A-t-on envisagé cette solution ? Une concertation avec les habitants est-elle prévue ? Il serait intéressant de faire une étude auprès des habitants, savoir si le vendredi convient ou peut-être réajuster en fonction. Ce sont souvent des ajustements pratiques à la concertation qui font la différence entre un bon projet et une belle réussite collective.

M. le MAIRE. L'idée d'étudier un autre jour, oui. Effectivement, il faut essayer de tenter toutes les pistes pour que ce marché puisse exister.

M. HUSSAIN-ZAÏDI. On est encore une fois écouté, mais un an après.

M. le MAIRE. On ne polémique pas là-dessus, nous sommes tous en phase sur la question, nous voulons qu'un marché fonctionne à Epône, on veut tous que les gens viennent au maximum en nombre sur ce marché, on veut tous qu'il y ait un maximum de commerçants sur ce marché d'Epône. On a fait une tentative le vendredi parce que c'était une demande de la grande majorité des commerçants d'essayer le vendredi, mais surtout aussi parce que c'était la seule disponibilité des commerçants que nous avions à ce moment-là, qui ne pouvaient passer que le vendredi.

Aujourd'hui, tous les mois, on essaie de faire une animation dans le centre-ville avec un pot apéritif ou un thème du printemps, un thème d'Halloween, etc., on communique sur la question pour faire venir les gens, mais malheureusement, on constate à nouveau que la présence des Epônoises et des Epônois est très faible sur ce marché. C'est bien et c'est beau d'avoir un marché pour nous glorifier et dire que l'on a un marché, mais les commerçants ne viennent pas pour nos beaux yeux ni pour que l'on puisse se retrouver et discuter entre nous autour d'un marché, ils souhaitent aussi vendre leurs produits et gagner leur argent, et c'est ce qui est le plus difficile aujourd'hui.

Les tarifs étaient-ils adaptés ? Les produits présentés étaient-ils adaptés ? Le jour était-il adapté ? Est-ce que les Epônois veulent réellement un marché dans le centre-ville ? Toutes ces questions doivent être posées pour que l'on puisse effectivement travailler le sujet et voir ce que nous allons faire de ce marché.

L'une des démarches qui vont dans ce sens aujourd'hui est déjà d'offrir la gratuité et voir si cela peut attirer les commerçants.

M. DAGORY. Il y a déjà eu des expériences dans le centre-ville auxquelles votre équipe a participé.

M. BOLLE. Effectivement, ce n'est pas simple, on le savait depuis le début. La gratuité, on est évidemment pour, mais je constate que par rapport à ce que Monsieur Zaïdi avait proposé, vous êtes en phase, c'est bien. On peut travailler intelligemment ensemble certains sujets.

M. le MAIRE. Si vous connaissez des commerçants qui souhaitent venir, donnez-nous les contacts afin qu'on les appelle. Si vous avez d'autres idées d'animation sur ce marché pour que les Epônois viennent, nous sommes preneurs également.

M. BOLLE. Il y avait une nouvelle commerçante ce vendredi — ce n'est pas une critique, Monsieur le Maire — mais il serait bien quand il y a un nouveau commerçant, que quelqu'un l'accueille et lui dise où se placer.

M. LEFEVRE. Cette personne devait me rappeler le jeudi pour me confirmer sa venue. J'attends toujours son appel.

Délibération 2025-016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (27 Voix Pour).

DÉCIDE :

Article 1 : *À compter du 9 avril 2025, la gratuité des emplacements de marché est instaurée sur le marché communal de la commune, nommé « Panier du Vendredi ».*

Article 2 : *La délibération n° 23-068 du 28 septembre 2023, modifiant la délibération n° 23-042 du 28 juin 2023 qui instaurait la création du marché du vendredi et fixait les tarifs d'occupation pour les exposants du marché, est abrogée en conséquence.*

Article 3 : *Cette gratuité s'applique à tous les exposants, qu'ils soient commerçants, artisans ou producteurs locaux, réguliers ou occasionnels.*

Article 4 : *La présente mesure pourra être réexaminée en fonction de son impact sur l'activité du marché.*

Article 5 : *Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de cette décision et d'en informer les exposants concernés.*

Article 6 : *PRÉCISE que La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines pour contrôle de légalité et publiée conformément aux dispositions en vigueur.*

RAPPORTEUR : Madame Béatrice DI PERNO

C - ADMINISTRATION GÉNÉRALE, ÉVÉNEMENTIEL ET VIE ASSOCIATIVE

C1 – MODIFICATION DE LA VALEUR FACIALE DES TITRES RESTAURANT DANS LE CADRE DES ACTIONS SOCIALES EN FAVEUR DU PERSONNEL COMMUNAL ET CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

MME DI PERNO présente le rapport de présentation.

Afin de donner un peu de pouvoir d'achat aux agents communaux, lors du dernier CST (Comité Social Territorial), Monsieur le Maire a décidé de modifier la valeur faciale des tickets restaurant de 1 €.

Les modalités employeur/agents restent à l'identique, c'est-à-dire 60 % pour la mairie et 40 % pour les agents.

Cette augmentation représente un coût supplémentaire de 10 000 € par année pleine et concerne tous les agents, titulaires, stagiaires, contractuels de droit privé et de droit public.

Délibération 2025-017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, À l'Unanimité (27 Voix Pour).

DECIDE :

1. **DE REVALORISER** la valeur faciale des titres restaurant à 8 € à compter du 1er mai 2025.
2. **DE MAINTENIR** les conditions d'attribution en vigueur et notamment la répartition de la prise en charge du titre à 60 % par la Collectivité et 40 % par l'agent.
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
4. **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.
5. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
 - La Préfecture de Versailles
 - Au CIG (Centre Interdépartemental de Gestion)

QUESTIONS ORALES

En l'absence de questions envoyées par l'opposition, **Monsieur le MAIRE** demande s'il y a des points d'informations ou questions éventuels de la part des autres élus.

M. DAGORY remercie ses collègues, Monsieur Navid Hussain-Zaïdi et Madame Isabelle Romain pour leur adhésion à la démarche « raconter l'histoire d'Épône aux Epônois » réalisée dans « Épône Magazine », puis s'adresse à Monsieur Muller, Conseiller Départemental : est-il possible de visiter l'ensemble du Paris-Saint-Germain ?

M. MULLER assure poser la question.

M. DAGORY remercie également les Services Techniques de la ville et les Espaces Verts pour avoir remodelé l'entrée du parc du château, un très beau travail qui donne une autre allure de l'entrée du château.

M. le MAIRE remercie toutes et tous pour leur attention et les débats de ce soir, ainsi que pour le vote du budget, un des points les plus importants pour la gestion d'une commune.

M. le MAIRE lève la séance.

La séance est levée à 22 h 27

ÉPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Affiché le **19 JUIN 2025**



Ivica JOVIC

 Maire d'Épône

Olivier ECHARD
 Secrétaire de séance


